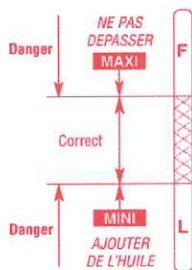




Carnet d'Entretien et de Garantie

Vérifier votre niveau d'huile moteur entre chaque vidange et avant un long trajet



■ Informations concernant le propriétaire	2
■ Introduction	3
■ Enregistrement d'un nouvel utilisateur	3
■ La garantie européenne Honda	4-10
■ Couverture à l'étranger	11
■ Liste des filiales et importateurs européens Honda	12-13
■ Entretien	14
■ Système de rappel demaintenance Honda - Jazz, Accord, Insight, CR-Z	15
■ Système de rappel demaintenance Honda - Civic, CR-V	16
■ Conditions de conduite difficiles	17
■ Certificat relatif à la qualité de livraison	18-19
■ Contrôle avant livraison	20-21
■ Dossier historique de l'entretien	22-23
■ Contrôle anti-pollution	34
■ Enregistrement des accessoires d'origine Honda	35
■ Garantie des accessoires d'origine Honda	36
■ Contrôle technique	38
■ Lubrifiants et liquides Honda d'origine	39
■ Fiche de contrôle de corrosion (à conserver par le client)	40-51

INTRODUCTION

Ce carnet doit vous avoir été remis par le Centre agréé Honda lors de l'acquisition de votre véhicule neuf Honda.

Les indications relatives au véhicule et à son utilisateur, portées sur le certificat de Garantie, devront être complétées par le Centre agréé Honda. Ce carnet d'entretien décrit les termes et conditions de la Garantie et certifie votre droit de propriété.

Votre véhicule doit être suivi et maintenu en état, par un Centre Agréé Honda ou une personne dûment qualifiée suivant les périodicités de révision, comme stipulé dans ce carnet d'entretien. Ce carnet vous permet également de conserver un suivi des activités de maintenance de votre véhicule.

Ce carnet d'entretien doit rester avec le véhicule et, en cas de revente, être remis au nouveau propriétaire.

Si vous rencontrez un quelconque souci avec votre véhicule, votre Centre Agréé Honda est à votre disposition pour vous conseiller et vous satisfaire.

A présent, nous espérons que vous allez apprécier de nombreux et agréables kilomètres de conduite.

Honda France S.A.S.

Parc d'activités Pariest
Allée du 1^{er} Mai
CROISSY BEAUBOURG
BP 46
77312 MARNE LA VALLEE
Cedex 2
Tél. 01.60.37.30.00
Télécopie : 01.60.37.30.99

ENREGISTREMENT D'UN NOUVEL UTILISATEUR

HONDA

SECOND PROPRIETAIRE

Nom

Adresse

Ville

Téléphone portable

Code postal

Adresse e-mail

Téléphone Domicile

Date de changement de propriétaire

Téléphone travail

Immatriculation

TROISIEME PROPRIETAIRE

Nom

adresse

Ville

Téléphone portable

Code postal

Adresse e-mail

Téléphone Domicile

Date de changement de propriétaire

Téléphone travail

Immatriculation

LA GARANTIE EUROPEENNE HONDA

La Garantie européenne est appliquée par :
Honda France S.A.S., représentant de Honda en France, dénommé ci-après HONDA. Cette Garantie sera aussi honorée dans les pays européens dont la liste figure sur cette page.

Le véhicule Honda concerné : Le véhicule Honda acheté neuf et mentionné sur le certificat de Garantie.

Le certificat de Garantie se trouve au début de votre carnet d'entretien. Il doit être complété par votre Centre agréé Honda et contenir les informations complètes concernant votre véhicule.

Ce doit être un véhicule Honda, fabriqué ou importé en Europe par Honda Motor Europe ou un distributeur agréé Honda, correspondant aux critères d'homologations et aux règlements en cours dans les pays européens listés sur cette page.

La Garantie est appliquée par :
Honda France S.A.S., représentant de Honda en France, dénommé ci-après HONDA

La Garantie vous est remise : En tant que nouvel utilisateur, mais elle est accessible à tout nouveau propriétaire, pour la période sous Garantie restant à couvrir.

Etendue de la Garantie : La Garantie automobile Honda s'applique en cas de vice de fabrication ou de défaut de matière dûment constaté.

Il s'agit de la garantie :

- Conventionnelle
- Peinture
- Anticorrosion

Vous trouverez les détails et les conditions de Garantie dans les pages suivantes.

Les pays européens sont : Tous les pays de l'union européenne, la Croatie, Gibraltar, l'Islande, la Norvège, la Serbie et la Suisse.

Critères applicables à l'entretien : Pour remplir les conditions de garantie, votre véhicule doit être entretenu dans le respect du carnet d'entretien qui figure pages 22 à 33. Ceci vous permettra de bénéficier d'une protection maximale dans les limites du plan de garantie.

LES GARANTIES :

Garantie Conventiennelle **3 ans**

Honda garantit pour le véhicule Honda mentionné sur votre Certificat de garantie l'absence de défaut de matériau ou de fabrication pendant une période de trois ans à compter de la « Date de début de la garantie », ou bien pendant la période correspondant aux 100 000 premiers kilomètres, le premier des deux termes échu.

Au cours de cette période, Honda s'engage à réparer, ou remplacer, à ses frais, toute pièce défectueuse soumise aux conditions de la garantie (énumérées pages 8 et 9) rencontrée sur le véhicule.

Garantie surfaces peintes **3 ans**

Honda garantit pour le véhicule Honda mentionné sur votre Certificat de garantie l'absence de trace de corrosion sur les surfaces peintes visibles pendant une période de 3 ans, indépendamment du kilométrage, à compter de la « Date de début de la garantie » spécifiée sur votre Certificat de garantie.

Au cours de cette période, Honda s'engage à réparer, ou remplacer, à ses frais, toute pièce défectueuse soumise aux conditions de la garantie (énumérées pages 8 et 9) rencontrée sur le véhicule.

Garantie corrosion échappement **5 ans**

Honda garantit pour le système d'échappement du véhicule Honda mentionné sur votre Certificat de garantie l'absence de perforation due à la corrosion pendant une période de cinq ans, indépendamment du kilométrage, à compter de la « Date de début de la garantie » spécifiée sur votre Certificat de garantie.

Au cours de cette période, Honda s'engage à réparer, ou remplacer, à ses frais, toute pièce défectueuse soumise aux conditions de la garantie (énumérées pages 8 et 9) rencontrée sur le véhicule. Toutes les zones externes (visibles) du système d'échappement sont couvertes par la garantie en cas de perforation due à la corrosion. Sont compris le collecteur d'échappement, les tuyaux, les silencieux ainsi que le pot catalytique.

Garantie corrosion perforante **12 ans**

Honda garantit pour le véhicule Honda mentionné sur votre Certificat de garantie l'absence de trace de corrosion sur les panneaux et sur les éléments intérieurs et extérieurs de la carrosserie pendant une période de 12 ans, indépendamment du kilométrage, à compter de la « Date de début de la garantie » spécifiée sur votre Certificat de garantie.

Au cours de cette période, Honda s'engage à réparer, ou remplacer, à ses frais, toute pièce défectueuse soumise aux conditions de la garantie (énumérées pages 8 et 9) rencontrée sur le véhicule. Ailes, capot, coffre, portières, plancher, partie inférieure du tableau de bord, passages de roue, toit, montants, bas de caisse, panneaux latéraux avant et arrière.

LES GARANTIES :

Garantie corrosion châssis 10 ans

Honda garantit pour le véhicule Honda mentionné sur votre certificat de garantie l'absence de défaillance fonctionnelle due à une perforation des composants spécifiques* provoquée par corrosion pendant une période de 10 ans, indépendamment du kilométrage, à compter de la « Date de début de la garantie » spécifiée sur votre Certificat de garantie.

*Les composants spécifiques :

- Bras de suspension
- Poutres de suspension
- Arbres de transmission

Exceptions de la garantie corrosion des surfaces peintes 3 ans.
Ne couvre pas les éléments sous la carrosserie, les suspensions, la direction et les éléments sous le capot. (Remarque - sous le capot signifie boulons, écrous, supports, alternateur, couvercle, bloc-moteur, etc.)
Ne couvre pas la corrosion des éléments derrière les renforts de pare-chocs.

Ne couvre pas la corrosion résultant des dommages causés par la fiente d'oiseaux ou les retombées industrielles.

Exceptions de la garantie corrosion du système d'échappement 5 ans
N'inclut pas le bouclier thermique ou le silencieux.
Ne couvre pas la structure interne du pot catalytique.

Au cours de cette période, Honda s'engage à réparer, ou remplacer, à ses frais, toute pièce défectueuse soumise aux conditions de la garantie (énumérées pages 8 et 9) rencontrée sur le véhicule.

■ Canalisations de frein
■ Canalisations de carburant
■ Réservoir de carburant
■ Ressorts

Exceptions de la garantie corrosion du châssis 10 ans
Ne couvre pas les éléments suivants : rotules, amortisseurs, ressorts de suspension, disques de frein ou tout élément bruyant en raison de la corrosion.
Ne couvre pas les dégradations dues à l'usure naturelle ou à une mauvaise utilisation.

Exceptions de la garantie corrosion perforante 12 ans.
N'inclut pas les perforations résultant de dommages externes comme les rayures dues à des projections de graviers.
N'inclut pas les perforations résultant de la mauvaise réparation d'un dégât constaté.
N'inclut pas la corrosion qui s'est étendue depuis un coin.

Garantie IMA 5 ans

Jazz Hybrid, CR-Z, Insight 2011 et supérieur) Véhicules dont les numéros d'identification du véhicule commencent par JHMZE2830B, JHMZE2850B, JHMZE2870B

Honda garantit le véhicule Honda mentionné sur votre Certificat de garantie contre tout défaut de fabrication des éléments spécifiques au système Integrated Motor Assist (IMA) mentionné ci-dessous, pour une période de 5 ans ou 100 000 km, le premier des deux termes échu, et ce pour les modèles Jazz Hybrid, CR-Z et 11 YM Insight et supérieures.

*Les composants spécifiques :

- Stator moteur
- Rotor moteur
- Module de gestion batterie
- Module MPI
- Pack batterie

La garantie IMA est complémentaire de la garantie conventionnelle 3 ans ou 100 000 km.

Au cours de cette période, Honda s'engage à réparer ou remplacer à ses frais toute pièce défectueuse dans le cadre des conditions de la garantie énumérées pages 8 et 9.

■ Module de contrôle moteur électrique
■ Unité de contrôle batterie
■ Convertisseur DC-DC

	Surfaces peintes	Corrosion échappement	IMA	Corrosion châssis	Corrosion perforante
Période de Garantie ou kilométrage	3 ans 60 000 km	5 ans 100 000 km	5 ans 100 000 km	10 ans 200 000 km	12 ans 240 000 km
Inspection requise	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Annuelle
Pièces	Ailes avant et panneaux latéraux externes	Collecteur d'échappement	Stator moteur	Bras et barres de suspension	Ailes avant et panneaux latéraux externes
	Capot moteur	Tubulures d'échappement A et B (silencieux inclus)	Rotor moteur	Traverse de suspension AV	Capot moteur
	Éléments du tablier avant	Pot catalytique	Module de gestion batterie	Arbre de transmission	Éléments du tablier avant
	Coffre/hayon AR		Module MPI	Canalisations de freins et carburant	Coffre/hayon AR
	Panneaux de portes		Pack batterie	Réservoir carburant métallique	Panneaux de portes
	Pavillon, renforts et montants		Module de contrôle moteur électrique	Ressorts	Panneaux de plancher et renforts
	Bas de caisse extérieurs et seuils		Unité de contrôle batterie		Traverse de tableau de bord
	Poignées de portes		Convertisseur DC-DC		Passage de roues
	Roues				Coupelles amortisseurs
	Sigles et logos				Pavillon, renforts et montants
					Bas de caisse extérieurs et seuils
					Longerons
				Traverse de suspension AR	
				Cadres sous plancher	

Conditions de la Garantie

- 1.** Pour toute réclamation invoquant le bénéfice de la Garantie, votre Centre Agréé Honda prendra en considération les facteurs suivants, lorsqu'ils ont un effet réel :
 - a.** Le carnet d'entretien du véhicule aura été revêtu des attestations du Centre Agréé Honda ayant effectué les révisions selon le programme de maintenance et d'entretien du véhicule, en accord avec les normes et spécifications Honda.
 - b.** Le véhicule doit faire l'objet d'une révision auprès de votre Centre Agréé Honda tous les 12 mois, afin de maintenir la Garantie Anti-Corrosion et la Garantie Châssis. L'acheteur reste responsable pour toute autre réparation jugée nécessaire pour le maintien de la Garantie.
 - c.** Le soin pris par l'utilisateur dans le respect des périodes de contrôle du véhicule.
 - 2.** Sont exclus du bénéfice de la garantie :
 - a.** Les avaries directement ou indirectement attribuées à l'insuffisance d'une réparation ou d'une maintenance effectuée par un réparateur indépendant autre qu'un Centre Agréé Honda.
 - b.** Toute modification ou altération non autorisée sur le véhicule.
 - c.** Les avaries causées par l'utilisation de pièces qui ne répondent pas aux normes de spécifications des pièces, accessoires et lubrifiants d'origine Honda.
 - d.** Les avaries dues aux négligences, mauvais traitements ou utilisations du véhicule autres que celles indiquées dans le manuel de l'utilisateur, ou encore usage au-delà des limitations et spécifications de Honda (par ex. charge maximum, capacité de passagers, etc...)
 - e.** Les avaries liées à l'utilisation de produits de nettoyage abrasifs ou agressifs sur le véhicule.
 - f.** Les avaries liées à une utilisation anormale, un mauvais traitement, une négligence, à l'usage par un conducteur non qualifié ou inexpérimenté, ou à l'usage du véhicule en compétition tels que courses ou rallyes.
 - g.** Les avaries liées à des catastrophes naturelles, au feu, collision, vol et dommages secondaires ou dont l'origine est l'un de ces événements.
 - h.** Les avaries secondaires liées aux conditions d'environnement ne dépendant pas de Honda (par ex. retombées atmosphériques, industrielle, domestique ou chimique, excréments d'oiseaux, eau de mer, sel ou autre élément corrosif).
 - i.** Les dommages qui résultent d'une usure normale du véhicule (ternissement naturel des surfaces peintes, ou métallisées, écaillage ou autres détériorations).
 - j.** La corrosion, si elle est le résultat d'immersion totale ou partielle dans l'eau.
 - k.** La corrosion des surfaces après projection de pierres ou abrasions externes ne pouvant engager Honda.

- I. La réparation ou le remontage d'un véhicule après que ce véhicule (ou toute autre partie le constituant) ayant été déclaré préalablement par un assureur comme véhicule gravement accidenté et mis au rebut.
3. La Garantie ne couvre pas le coût de l'entretien normal, ni celui des produits tels que l'huile, bougies d'allumage, filtres, etc. De la même façon, les pièces qui sont soumises particulièrement à l'usure (telles que disques d'embrayage, plaquettes de freins, garnitures de freins, balais d'essuie-glaces, pneumatiques, ampoules, fusibles, etc.), ne sont pas couvertes par la Garantie à moins qu'elles laissent apparaître un défaut de fabrication, ainsi que tout véhicule dont le compteur kilométrique a été endommagé ce qui empêche toute détermination réelle du kilométrage.
4. Honda se réserve le droit de décider de l'importance de la réparation et de la façon d'effectuer la remise en état du véhicule.
5. Toute pièce remplacée lors d'une réparation sous Garantie devient la propriété de Honda. En cas de refus de Garantie, les pièces ne seront restituées à l'acheteur que si celui-ci en formule la demande dans un délai de trente jours après la notification de la décision de refus, faute de quoi ces pièces seront mises au rebut.
6. Toute pièce remplacée sous Garantie est couverte pour la période de Garantie restant à couvrir.
7. Toute vitre cassée, ébréchée ou rayée, sauf si la cause est un défaut de matière ou de fabrication.
8. Les travaux de peinture et de carrosserie sous Garantie doivent faire l'objet d'une demande préalable par le Centre Agréé Honda auprès de Honda France S.A.S, qui se réserve le droit de juger du bien fondé de cette demande.
9. Les travaux sous Garantie doivent obligatoirement être exécutés par un Centre Agréé Honda.
10. Les interventions réalisées au titre de la Garantie n'ont pas pour effet de prolonger celle-ci, sauf dispositions légales contraires.

Dispositions pour la France seulement :

11. En tout état de cause l'acheteur bénéficie de la Garantie légale pour vice caché, conformément aux dispositions des articles 1641 à 1649 du Code Civil et de la Garantie légale de conformité, conformément aux dispositions des articles L.211-1 et suivants du Code de la Consommation.

Les dispositions des articles 1641 et 1648 alinéa 1 du Code Civil et L.211-4, L.211-5 et L.211-12 du Code de la Consommation sont ci-après reproduites.

Art. 1641. Le vendeur est tenu de la Garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus.

Art. 1648 alinéa 1.
L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur, dans un délai de deux ans à compter de la date de découverte du vice.

Art. L. 211-4. - Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Art. L. 211-5. - Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Art. L. 211-12. - L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Votre Garantie sera prise en considération dans la plupart des Pays d'Europe, comme stipulé dans les conditions de Garantie.

Pour cela, soyez en mesure de suivre les recommandations suivantes :

1. Demandez à votre Centre Agréé Honda ou un professionnel de procéder à une révision complète de votre véhicule avant votre départ.
2. Soyez particulièrement attentif aux entretiens périodiques afin de pouvoir couvrir de nombreux kilomètres, avec une charge plus importante qu'à l'accoutumée.
3. Il est fortement conseillé de souscrire une assurance voyage adéquate pour couvrir les circonstances imprévues. Vous pouvez consulter votre compagnie d'assurance ou votre Automobile Club.
4. Quelques pays européens ont des règlements particuliers en matière d'accessoires de tourisme. Veuillez vous renseigner auprès de votre Centre Agréé Honda avant votre départ. Honda fournit une large gamme d'accessoires d'origine.
5. Il est important que vous emportiez votre carnet d'entretien afin de prouver que votre véhicule est couvert par la Garantie et que l'entretien a toujours été correctement effectué.
6. Lors d'un voyage à l'étranger, nous vous recommandons de n'effectuer que des réparations urgentes mettant en cause la sécurité, d'autres problèmes mineurs éventuels pourront être traités lors de votre retour, par votre Concessionnaire ou Centre de Service et de Réparation Agréé local.
7. Vous trouverez les informations et les adresses des réseaux de Concessionnaires Honda en Europe dans la liste des revendeurs automobiles. Si elle ne vous a pas été fournie à l'achat de votre voiture, elle peut être obtenue chez votre Centre agréé Honda. Vous trouverez néanmoins la liste des filiales et importateurs Européens Honda dans ce carnet.

LISTE DES FILIALES ET IMPORTATEURS EUROPEENS HONDA

- **Allemagne**
Honda Deutschland GmbH
Sprendlinger Landstrasse 166
D-63069 Offenbach Am Main
ALLEMAGNE
00 49 69 83 090
- **Autriche**
Honda Austria Gesellschaft m.b.H.
Hondastraße 1
A-2351 Wiener Neudorf
AUTRICHE
00 43 2236 6900
- **Belgique / Luxembourg**
Honda Belgium nV
Sphere Business Parc Zoning 3
Doornveld 180-184
B-1731 Zellik
00 32 2 620 10 00
- **Bulgarie**
Bultraco Ltd.
111 "Bulgaria" blvd.
Building A, floor 1
1404, Sofia,
BULGARIE
00 359 2 973 3334
- **Îles Canaries - Grande Canarie**
Juan Armas S.A.
C/Diego Vega Sarmiento, n° 7 y 9
35014 Las Palmas de Gran
Canaria
ESPAGNE
00 34 928 426047
- **Îles Canaries - Tenerife**
Automocion Canarias S.A.
Ctra. El Sobradillo, 4
38108 Santa Cruz De Tenerife
ESPAGNE
00 34 922 629300
- **Croatie**
Ruting d.o.o.
Franje Candeka 44
51000 Rijeka
CROATIE
00 385 51 648 220
- **Chypre**
Demstar Automotive Ltd.
P O Box 22260
14, M. Georgalla Str.
2409 Engomi Nicosia
CHYPRE
00 357 22792600
- **Danemark**
Honda Motor Europe-Denmark
Kokholm 13
6000 Kolding
DANEMARK
00 45 76 3055 30
- **Estonie**
Merci de contacter le centre
d'appel des Pays Baltes
00 372 6801300
- **Espagne**
Honda Automóviles España S.A.
Representante fiscal.
C/. de la Selva, 4 Urb. Mas Blau
08820 El Prat de Llobregat
Barcelona
ESPAGNE
00 34 93 370 80 07
- **A.C. Cars**
Auto Ceuta Cars S.A.
P O Box 309
Muelle Canonero Dato 25
11701 Ceuta
ESPAGNE
00 34 956 522936
- **A.J. Lalchandani**
Alfonso XII, no15
29801 Melilla, ESPAGNE
00 34 952 684088
- **France**
Honda France SAS
Parc d'activités de Paris-Est
Allée Du 1^{er} Mai,
B.P. 46, Croissy-Beaubourg
77312 Marne La Vallée Cedex 2
FRANCE
00 33 1 60 373000
- **Finlande**
Honda Motor Europe-Finland
Hiomotie 6B
Helsinki 00380
FINLANDE
00 358 95868 010
- **Gibraltar**
Bassadone Motors Ltd.
42 Devil's Tower Road
P O Box 176
GIBALTAR
00 350 79004
- **Grèce**
General Automotive Co SA
Leoforos Athinon 71
P O Box 5200
101 73 Athens
GRÈCE
00 30 210 348 3300
- **Hongrie**
Honda Hungary Ltd.
H-2040 Budaörs
Törökbalinti U. 25/B
HONGRIE
00 36 23 506 406
- **Islande**
Honda Iceland
Gunnar Bernhard
Vatnagardar 24
104 Reykjavik
ISLANDE
00 354 520 1100
- **Irlande**
Universal Honda Ltd.
302 Brownsbarn Drive,
Citywest Business Campus,
Naas Road,
Dublin 24
IRLANDE
00 353 1 6423100
- **Israël**
Myers Cars & Trucks Co. Ltd.
Hamagshimim St.
No 10
Kiryat Matalon
Petach-Tikva 49170
ISRAËL
00 972 3 918 2100
- **Italie**
Honda Automobili Italia Spa
Representante Fiscale:
Via Enrico Fermi 11/D
37135 Verona, ITALIE
00 39 045 82 89311

- **Lettonie**
 Merci de contacter le centre d'appel des Pays Baltes
 00 372 6801300
- **Lituanie**
 Merci de contacter le centre d'appel des Pays Baltes
 00 372 6801300
- **Macédoine**
Makpetrol A.D . Skopje
 Honda Division
 Mito Hadzivasilev-Jasmin 4
 91000 Skopje
 MACÉDOINE
 00 389 23112144
- **Malte**
Associated Motor Co. Ltd.
 Territorials Str
 Mriehel By Pass
 Mriehel, BKR300
 MALTE
 00 356 22781000
- **Maroc**
Univers-Motors S.A.
 Bd De La Corniere (Ain-Diab)
 Casablanca 20050
 MAROC
 00 212 22 36 7840
- **Pays-Bas**
Honda nederland B.V.
 Capronilaan 1,
 NL-1119 NN Schiphol-Rijk
 (P.O Box 75100, 1117 ZR)
 PAYS-BAS
 0031 20 7070000
- **Norvège**
Honda Motor Europe (norge)
 Ing. Fybergsgt. 99
 Box 1534
 N/3007 Drammen
 NORVEGE
 00 47 32 254 800
- **Pologne**
Honda Poland sp.zo.o.
 ul. Pulawska 381
 02-801 Warszawa
 POLOGNE
 0048 22 545 75 00
- **Portugal**
Honda Portugal S.A.
 Abrunheira
 2714-506 Sintra
 PORTUGAL
 00 351 219 155300
- **République de Biélorussie**
Paritetservice Ltd
 11a Aerodromnaya Str Minsk
 République de Biélorussie
 00 375 17 207 81 94/95/96
- **République Tchèque**
Honda Ceska Republika
 spol. s r.o., Bucharova 2641/14,
 158 00 PRAHA 5
 RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
 00 420 257100111
- **Roumanie**
Honda Trading Romania S.R.L.
 Dimitrie
 Pompei Blvd. No. 10A building
 GF+5
 5th floor, module III, 2nd
 ROUMANIE
 00 40 317 101903 - 07
- **Russie**
Honda Motor RUS LLC
 17 / 2, Krylatskaya Str
 121614 Moscow
 RUSSIE
 007 495 745 2060
- **Serbie**
Delta Automoto d.o.o.
 Omladinskih brigada 33a
 11070 Belgrade
 SERBIE
 00 381 1120 10 993
- **Slovénie**
AC Mobil D.O.O.
 Baragova 9
 1000 Ljubljana
 SLOVÉNIE
 00 386 1 5883240
- **Slovaquie**
Honda Slovakia s.r.o.
 Prievozská 6
 821 09 Bratislava
 SLOVAQUIE
 00 42 12 32131150
- **Suède**
Honda nordic AB (Sweden)
 Långhusgatan 4
 SE 215 86 Malmö
 SUÈDE
 00 46 40 380 700
- **Suisse**
Honda Automobile Suisse SA
 5 Rue De Bergère
 Case Postale 5
 Ch 1242 Satigny-Geneve,
 SUISSE
 00 41 22 989 0500
- **Turquie**
Honda Turkiye A.S.
 Ataturk mah
 Turgut Ozal Cad. No. 123
 Sekerpinar 41480
 Gebze Kocaeil, TURQUIE
 +90 262 658 8383
- **Royaume-Uni**
Honda UK
 470 London Road
 Slough, Berkshire
 SL3 8QY,
 ROYAUME-UNI
 00 44 1753 590500
- **Ukraine**
Honda Ukraine LLC
 101 Volodymyrska
 St Section 2, 3rd Floor
 Kiev 01033
 UKRAINE
 00 380 44 390 14 14

Un entretien régulier est nécessaire pour garantir la fiabilité et la longévité de votre Honda.

Un entretien régulier contribue également à une meilleure maîtrise de votre budget automobile, qu'il s'agisse des frais généraux d'entretien ou de réparation.

Choisissez toujours de faire entretenir votre véhicule par un Centre Agréé Honda de respecter les préconisations du constructeur. L'indicateur multi-informations du système de contrôle de maintenance vous avertit du moment où prendre rendez vous pour faire l'entretien de votre véhicule, de même, il affiche les codes correspondant aux pièces concernées.

Vous trouverez une explication de ces codes en page 16.

Pensez à présenter ce livret d'entretien à votre Centre Agréé Honda à chaque rendez-vous.

Votre Centre agréé Honda réalisera les tâches nécessaires, conformément au Système de contrôle de maintenance Honda et les consignera dans ce livret d'entretien.

Honda vous recommande d'effectuer les opérations d'entretien nécessaires auprès d'un Centre Agréé Honda.

Tout dommage ou avarie lié à une opération d'entretien ou de réparation effectuée en dehors du réseau des Centres Agréés Honda n'est pas couvert par la garantie.

Vérifications périodiques

En plus d'un entretien régulier, il est de votre responsabilité d'effectuer des vérifications périodiques telles que :

- le niveau d'huile du moteur
- le niveau du liquide de frein
- le niveau du liquide de refroidissement
- le niveau du liquide lave-glace
- tous les feux et voyants, y compris les indicateurs
- la pression des pneus

Votre Manuel du propriétaire décrit les vérifications périodiques que vous devez effectuer sur votre véhicule. Il vous explique également comment procéder à ces vérifications, ainsi que leur fréquence. Voir la section « Entretien ».

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre Centre Agréé Honda.

Important Vérification du niveau d'huile

Tous les moteurs consomment de l'huile en fonctionnement normal, aussi, le niveau d'huile du moteur doit être vérifié régulièrement, par exemple à chaque fois que vous faites le plein. Vérifiez toujours le niveau d'huile avant de parcourir une longue distance.

La quantité d'huile consommée dépend de votre type de conduite, ainsi que des conditions climatiques et de route. Le taux maximum de consommation d'huile peut atteindre 1 litre aux 1000 km. Un moteur neuf est susceptible de consommer plus.

SYSTEME DE RAPPEL DE MAINTENANCE HONDA-JAZZ, ACCORD,INSIGHT, CR-Z **HONDA**

Le système de rappel de maintenance vous alerte lorsque votre véhicule doit faire l'objet d'entretien. Il affiche des codes pour indiquer les éléments qui doivent être inspectés. Votre manuel explique en détail le fonctionnement du système.

Le système de rappel de maintenance est disponible dans les pays suivants : Autriche, Belgique, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Gibraltar, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Royaume-Uni, Norvège et Suisse.

Si vous envisagez de quitter avec votre véhicule l'un des pays mentionnés ci-dessus, veuillez vous renseigner auprès de votre concessionnaire Honda sur la façon d'enregistrer les informations relatives à votre système de rappel de maintenance et planifiez l'entretien de votre véhicule en fonction des conditions du pays en question.

Veuillez demander à votre concessionnaire Honda d'établir le calendrier d'entretien de votre véhicule.

Symbole	Éléments d'entretien	TDR*1				
		Jazz	Accord	Insight	CR-Z	Jazz Hybrid
A	Remplacer l'huile moteur et le filtre à huile	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
B	Vérifier les freins avant et arrière Contrôler les embouts d'accouplement, la direction assistée et les soufflets Contrôler les éléments de suspension Contrôler les soufflets de l'arbre de transmission Contrôler les durites et les flexibles de frein, y compris les flexibles du système VSA Contrôler tous les niveaux de liquides et l'état des liquides Contrôler le système d'échappement Contrôler les conduites de carburant et les raccords Vérifier la date de péremption du kit anti-crevaison Tester le véhicule (bruit, stabilité, fonctionnement du tableau de bord) Vérifier l'alignement des phares Contrôler la corrosion du véhicule*2 Contrôlez le réglage du frein à main Vérifiez l'état des pneus	0.6	0.6	0.6	0.7	0.6
2	Remplacer le filtre à pollen*3 Contrôler la courroie d'accessoire	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
3	Remplacer l'huile de transmission*4	0.1	0.3	0.1	0.4	0.2
4	Remplacer le filtre à carburant Contrôler le ralenti Remplacer les bougies d'allumage	0.9	0.8 (essence) 0.3 (diesel)	0.9	1.0	1.4
5	Remplacer le liquide de refroidissement	0.3	0.4	0.4	0.6	0.5
7	Remplacer le liquide de frein	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4
8	Remplacer l'élément du filtre à air*6	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
9	Contrôler le jeu des soupapes (Essence)	1.1	0.4	0.7	0.8	1.3

SYSTEME DE RAPPEL DE MAINTENANCE HONDA - CIVIC, CR-V

Symbole	Éléments d'entretien	TDR ^{*1}					
		Civic (1,4 essence)	Civic (1,8 essence)	Civic (diesel)	CR-V (essence)	CR-V (2,2 diesel)	CR-V (1,6 diesel)
A	Remplacer l'huile moteur et le filtre à huile	0.4	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3
B	Vérifier les freins avant et arrière Contrôler les embouts d'accouplement, la direction assistée et les soufflets Contrôler les éléments de suspension Contrôler les soufflets de l'arbre de transmission Contrôler les durites et les flexibles de frein, y compris les flexibles du système VSA Contrôler tous les niveaux de liquides et l'état des liquides Contrôler le système d'échappement Contrôler les conduites de carburant et les raccords Vérifier la date de péremption du kit anti-crevaillon Tester le véhicule (bruit, stabilité, fonctionnement du tableau de bord) Vérifier l'alignement des phares Contrôler la corrosion du véhicule ^{*2} Contrôlez le réglage du frein à main Vérifiez l'état des pneus	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
2	Remplacer le filtre à pollen ^{*3} Contrôler la courroie d'accessoire	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
3	Remplacer l'huile de transmission ^{*4}	0.4	0.2	0.3	0.3	0.2 (0.4 AT)	0.2 (0.4 AT)
4	Remplacer le filtre à carburant Contrôler le ralenti Remplacer les bougies d'allumage	1.6	1.6	1.2	1.5	0.7	1.1
5	Remplacer le liquide de refroidissement	0.6	0.5	0.6	0.5	0.5	0.5
6	Remplacer le liquide de différentiel Arrière ^{*5}	-	-	-	0.2	0.2	-
7	Remplacer le liquide de frein	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5
8	Remplacer l'élément du filtre à air ^{*6}	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1
9	Contrôler le jeu des soupapes (Essence)	0.8	0.8	-	0.8	-	-

*1 Si les symboles A et B s'affichent en même temps, soustraire 0.2 afin d'éviter toute surfacturation.

*2 Si le symbole B s'affiche avant qu'un an soit écoulé, vérifiez la corrosion de votre véhicule tous les ans.
Remarque: les symboles 1 et 6 ne s'appliquent pas à ces modèles.

*3 Si vous conduisez principalement dans des zones urbaines ayant une forte concentration de suie dans l'air, dans des conditions poussiéreuses ou si la ventilation du système de climatisation s'affaiblit, remplacez le filtre à air tous les 20 000 km ou tous les ans.

*4 La conduite dans des zones montagneuses à faible allure ou en tractant une remorque entraîne une surchauffe de la transmission. Vous devrez alors changer le liquide de transmission plus fréquemment qu'indiqué par le système de rappel de maintenance. Si vous conduisez fréquemment dans ces conditions, le liquide des véhicules à transmission manuelle doit être changé tous les 60 000 km ou tous les 3 ans. Le liquide des véhicules à transmission automatique doit quant à lui être changé après les 60 000 premiers kilomètres ou les 3 premières années, puis tous les 40 000 km ou tous les 2 ans.

*5 La conduite dans des zones montagneuses à faible allure ou en tractant une remorque sollicite l'huile. Il est recommandé de changer le liquide de différentiel arrière plus fréquemment. Si vous conduisez régulièrement dans ces conditions, remplacez le liquide à 20 000 Km et ensuite tous les 40 000 km.

*6 Si vous conduisez dans des conditions poussiéreuses, remplacez l'élément du filtre à air tous les 30 000 km.

Les éléments suivants doivent être entretenus plus fréquemment lorsque vous conduisez sur des routes poussiéreuses, boueuses, salées et la conduite en montagne.

Le tableau ci-dessous vous renseignera sur les fréquences d'entretien supplémentaires que vous devez effectuer.

Opérations:

- = Remplacer
- = Contrôler et, si nécessaire, régler, nettoyer, remplir ou remplacer.

ÉLÉMENT D'ENTRETIEN	OPÉRATION	FRÉQUENCE
Huile moteur	●	Tous les 10 000 km ou tous les 6 mois
Huile de transmission (CVT)	●	Tous les 40 000 km ou tous les 24 mois
Liquide de refroidissement (Diesel)	●	Tous les 100 000 km ensuite 60 000 km ou tous les 3 ans
Liquide du différentiel arrière	●	Tous les 20 000 km ensuite 40 000 km
Élément du filtre à air	●	Tous les 30 000 km
Disques et étriers de frein avant et arrière	○	Tous les 10 000 km ou tous les 6 mois
Système de direction, suspension, soufflets de l'arbre de transmission	○	Tous les 10 000 km ou tous les 6 mois
Filtre à pollen	●	Tous les 20 000 km ou tous les 12 mois

La conduite dans des zones montagneuses à faible allure ou en tractant une remorque entraîne une surchauffe de la transmission. Vous devrez alors changer le liquide de transmission plus fréquemment qu'indiqué par le système de rappel de maintenance. Si vous conduisez fréquemment dans ces conditions, le liquide des véhicules à transmission manuelle doit être changé tous les 60 000 km ou tous les 3 ans. Le liquide des véhicules à transmission automatique doit quant à lui être changé après les 60 000 premiers kilomètres ou les 3 premières années, puis tous les 40 000 km ou tous les 2 ans.

CERTIFICAT RELATIF A LA QUALITE DE LIVRAISON

Avant de vous livrer votre nouveau véhicule Honda, votre Centre agréé Honda agréé a effectué l'entretien et les réglages avant livraison, conformément au calendrier des contrôles avant livraison (PDI) émis par Honda dans ce livret d'entretien.

Si vous n'êtes pas satisfait de l'état de votre nouveau véhicule au moment de la livraison, veuillez le signaler au Centre agréé Honda à l'origine de la vente qui se chargera d'y remédier.

J'ai :

Montré et expliqué le calendrier (PDI)

Transmis le certificat d'immatriculation

Expliqué la Garantie européenne Honda (ainsi que les autres garanties produit appropriées)

Expliqué le Système contrôle de maintenance

Présenté le concessionnaire et le responsable du service après-vente au client

Expliqué la procédure d'Assistance Honda

Expliqué le système « Child Safety » pour les sièges enfant à utiliser sur les véhicules équipés d'airbags passager SRS et d'un commutateur de désactivation d'airbag passager

J'ai passé en revue les caractéristiques produit suivantes :

Compartment moteur et niveaux des liquides

Coffre et roue de secours / kit de réparation et outils

Verrouillage des portes sécurisé pour les enfants

Trappe à carburant

Fonctionnement du tableau de bord et fonctions de commande intérieures

Procédure de démarrage

Fonctionnement de la radio

Equipement extérieur

Communication mains-libres

PDI

L'ajustement, le réglage et le fonctionnement corrects du véhicule identifié à la page 1 de ce livret d'entretien ont été vérifiés conformément au calendrier avant livraison émis par Honda.

Signature du vendeur

Nom en majuscules

Date

Signature du client

Nom en majuscules

Date

J'ai procédé à une inspection visuelle du véhicule et je n'ai trouvé aucun défaut. J'ai été informé de toutes les caractéristiques produit, de la garantie et de l'entretien.

Avant de vous livrer votre nouveau véhicule Honda, votre Centre agréé Honda agréé a effectué l'entretien et les réglages avant livraison, conformément au calendrier des contrôles avant livraison (PDI) émis par Honda dans ce livret d'entretien.

Si vous n'êtes pas satisfait de l'état de votre nouveau véhicule au moment de la livraison, veuillez le signaler au Centre agréé Honda à l'origine de la vente qui se chargera d'y remédier.

Handwritten signature and date: 04/04/2014

J'ai :

Montré et expliqué le calendrier (PDI)

Transmis le certificat d'immatriculation

Expliqué la Garantie européenne Honda (ainsi que les autres garanties produit appropriées)

Expliqué le Système contrôle de maintenance

Présenté le concessionnaire et le responsable du service après-vente au client

Expliqué la procédure d'Assistance Honda

Expliqué le système « Child Safety » pour les sièges enfant à utiliser sur les véhicules équipés d'airbags passager SRS et d'un commutateur de désactivation d'airbag passager

J'ai passé en revue les caractéristiques produit suivantes :

Compartment moteur et niveaux des liquides

Coffre et roue de secours / kit de réparation et outils

Verrouillage des portes sécurisé pour les enfants

Trappe à carburant

Fonctionnement du tableau de bord et fonctions de commande intérieures

Procédure de démarrage

Fonctionnement de la radio

Equipement extérieur

Communication mains-libres

PDI

L'ajustement, le réglage et le fonctionnement corrects du véhicule identifié à la page 1 de ce livret d'entretien ont été vérifiés conformément au calendrier avant livraison émis par Honda.

Date

Signature du département

Cachet du concessionnaire



Signature du vendeur

Nom en majuscules

Date

Signature du client

Nom en majuscules

Date

J'ai procédé à une inspection visuelle du véhicule et je n'ai trouvé aucun défaut. J'ai été informé de toutes les caractéristiques produit, de la garantie et de l'entretien.

CONTRÔLE AVANT LIVRAISON

Type de véhicule

HRV 1.5 EXECUTIVE

Numéro d'identification du véhicule

Le véhicule doit être lavé avant de procéder au contrôle avant livraison.

Extérieur et intérieur

Contrôlez :

- 1 Absence de dommages à l'intérieur comme à l'extérieur et état de la peinture
- 2 Absence de fuites d'eau dans le véhicule y compris dans le coffre
- 3 Ajustement et finition des pièces peintes et chromées, habillage et sellerie
- 4 Qu'il ne manque aucun article, rétroviseurs, outils, roue de secours et autres accessoires normaux.
Installez le kit de protection, retirez les jantes et les protège-essuie-glaces et ajustez le système d'extraction des gaz d'échappement.

Compartment moteur

Contrôlez :

- 5 Les loquets et les charnières du capot
- 6 Les bornes de la batterie
- 7 La batterie (état et charge) à l'aide du testeur de batterie approuvé par Honda
- 8 Les fusibles principaux et de rechange, la reconnexion des fusibles principaux enlevés en vue de la livraison
- 9 Le niveau du liquide de frein
- 10 Le niveau du liquide d'embrayage hydraulique
- 11 Le niveau d'huile du moteur
- 12 Le niveau du liquide de refroidissement et l'efficacité de l'antigel
- 13 Le niveau du liquide lave-vitre

14 Les tensions des différentes courroies

15 Le câble de commande d'accélérateur

Fonctionnement et commandes

Contrôlez :

16 La hauteur et le jeu de la pédale de frein

17 Le déplacement de la pédale d'accélérateur

Tournez le contact dans la position 1

Contrôlez :

18 Les stations de radio présélectionnées et les performances de puissance des ondes

19 Le fonctionnement des commandes à distance de la stéréo (le cas échéant)

20 Le fonctionnement du kit mains libres (le cas échéant)

Tournez le contact dans la position 2

Contrôlez :

21 Le réglage et le fonctionnement corrects du système de navigation

22 L'ensemble des témoins d'avertissement, l'ABS, le frein à main, le niveau de pression de l'huile, l'alternateur, la défaillance des freins, la commande du système de contrôle de maintenance, le rapport de vitesse A/T, la bougie de préchauffage, le système anti-démarrage, les feux de route

23 L'anti-démarrage A/T

24 Le fonctionnement de la batterie et du démarreur et l'extinction des témoins d'avertissement

Démarez le moteur

Contrôlez :

Propriétaire

Immatriculation

25 La hauteur et le jeu de la pédale d'embrayage

26 Les témoins et leur annulation automatique

27 Le fonctionnement du lave-glace avant et arrière et phares

28 Les feux de détresse

29 Les feux latéraux et l'éclairage de la plaque d'immatriculation

30 Les plaques d'immatriculation montées

31 Le fonctionnement et l'alignement des phares

32 Les feux antibrouillard et les témoins d'avertissement

33 Les feux stop & les feux de recul

34 L'éclairage des instruments et la fonction atténuation

35 L'éclairage du cendrier et de la boîte à gants

36 Le klaxon

37 L'allume-cigare

38 Lunette arrière chauffante (témoin lumineux et fonctionnement)

39 Les vitres électriques, le tableau de commandes principal, le commutateur de porte individuel, la commande isolateur et le commutateur auto

40 Les rétroviseurs électriques

41 Réglez l'horloge et vérifiez son fonctionnement

Coupez le moteur

Contrôlez :

42 L'avertisseur « lumières allumées »

Eteignez les phares et témoins

Contrôlez :

43 Le niveau d'huile A/T

44 Le réglage de la colonne de direction

45 Le pare-soleil

46 Le rétroviseur extérieur jour/nuit

47 L'éclairage de l'habitacle à 3 positions

48 Les lampes de lecture

49 L'accoudoir et le porte-gobelet

50 L'inclinaison des sièges, les protège-siège, le repose-tête et la fonction mémoire

51 L'ouverture du bouchon du réservoir d'essence et l'étiquetage du carburant

52 Le hayon / le couvercle du coffre / le hayon électrique

53 Le fonctionnement de la ceinture de sécurité avant et arrière, y compris la fonction rappel

54 L'éclairage du coffre

55 La tablette arrière rabattable

56 Le rabattement des sièges arrière

57 La qualité du revêtement du coffre / hayon et la fonction verrouillage

58 Réglez l'indicateur multi-informations (MID), le cas échéant

Suite

Ouvrez toutes les portes

Contrôlez :

- 1 Les lampes d'accueil
- 2 Le fonctionnement des fenêtres
- 3 Le verrouillage enfant des portes arrière
- 4 Le graissage des serrures / charnières
- 5 Les témoins d'alerte sur le tableau de bord
- 6 La fermeture des portes, l'ajustement du verrouillage centralisé, la télécommande (alarme intégrée)
- 7 L'ouverture du coffre et le commutateur de condamnation

Surélevez le véhicule (1m)

Contrôlez :

- 8 Le réglage du frein à main

Surélevez complètement le véhicule

Contrôlez :

- 9 Le châssis, le moteur, les freins et les conduits de carburant à la recherche de fuites ou de dommages
- 10 Le serrage et la sécurité des écrous et des boulons de suspension
- 11 Le niveau d'huile de la transmission manuelle
- 12 Le niveau d'huile du différentiel avant
- 13 Le niveau d'huile du différentiel arrière

Descendez la voiture

Contrôlez :

- 14 Le couple de serrage des écrous de roue
- 15 L'étiquette relative à la pression de gonflage des pneus
- 16 La pression des pneus, y compris de celui de la roue de secours
- 17 Le kit à outils et le cric

Lors de l'essai du véhicule sur route

Contrôlez :

- 18 Les freins, frein à main y compris
- 19 L'efficacité du lave-vitres avant et arrière
- 20 L'essuie-glace avant et arrière à pleine vitesse
- 21 Le fonctionnement du toit ouvrant
- 22 La manœuvrabilité et les performances
- 23 Le niveau du bruit dans l'habitacle, la suspension et les freins
- 24 Le fonctionnement de la direction assistée
- 25 Les vibrations dans le volant et son alignement
- 26 L'annulation automatique des témoins
- 27 Le fonctionnement de la boîte automatique, y compris du kickdown
- 28 Le réglage du compteur kilométrique et la remise à zéro. Le fonctionnement du régulateur à vitesse, de l'interrupteur et de l'ACC (régulateur de vitesse intelligent)
- 29 Le fonctionnement du système LKAS (système d'assistance active de bande de circulation), si installé.
- 30 Le fonctionnement de la climatisation
- 31 Les ventilateurs du chauffage à toutes les vitesses et les commandes du chauffage
- 32 L'interrupteur de recyclage d'air
- 33 **Connectez le contrôleur HDS et contrôlez le système suivant à la recherche des codes erreur précédents ou actuels et du code de diagnostic (DTC)**
- 34 Le régime ralenti
- 35 Le fonctionnement du ventilateur
- 36 Contrôle des fuites de carburant, d'huile, de liquide de refroidissement et du filtre à évacuation.

- 37 La qualité du démarrage à chaud
- 38 La fonction de toutes les clés codées
- 39 L'activation du système de rappel de maintenance

La préparation finale a nécessité des réglages et des tests de route, au besoin. Veuillez noter tous les réglages réalisés en vue de cette préparation.

- 40 Complétez la section PDI ci-après

- 41 Retournez ce compte-rendu avec le livret d'entretien au vendeur

PDI

Je confirme avoir vérifié l'installation, le réglage et le fonctionnement corrects des éléments ci-dessus.

Signature Technicien

Vérification du contrôle qualité

Je confirme que la vérification du contrôle qualité a été effectuée conformément au manuel de procédures PDI.

Signature Contrôleur Qualité

Le véhicule a été préparé de manière satisfaisante en vue de la livraison au client. Tous les réglages réalisés et toute la documentation ont été soigneusement consignés.

Signature Vendeur

PDI

Je confirme avoir vérifié l'installation, le réglage et le fonctionnement corrects des éléments ci-dessus.

Signature Technicien

Vérification du contrôle qualité

Je confirme que le véhicule a été préparé de manière satisfaisante en vue de sa livraison au client. Tous les réglages réalisés et toute la documentation ont été soigneusement consignés.

Signature du vendeur

DOSSIER HISTORIQUE DE L'ENTRETIEN

Code affiché		km	Date	
Symbole	Éléments d'entretien	Entretien effectué		
		Oui	Non	
A	Remplacer l'huile moteur et le filtre à huile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
B	Vérifier les freins avant et arrière Contrôler les embouts rotules, la direction assistée et les soufflets Contrôler les éléments de suspension Contrôler les soufflets de l'arbre de transmission Contrôler les durites et les flexibles de frein, y compris les flexibles du système VSA Contrôler tous les niveaux de liquides et l'état des liquides Contrôler le système d'échappement Contrôler les conduites de carburant et les raccords Vérifier la date de péremption du kit anti-crevaisson Tester le véhicule (bruit, stabilité, fonctionnement du tableau de bord) Vérifier l'alignement des phares Contrôler la corrosion du véhicule	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2	Remplacer le filtre à pollen Contrôler la courroie d'accessoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3	Remplacer l'huile de transmission	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4	Remplacer le filtre à carburant Contrôler le ralenti Remplacer les bougies d'allumage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5	Remplacer le liquide de refroidissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7	Remplacer le liquide de frein	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8	Remplacer l'élément du filtre à air	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9	Contrôler le jeu des soupapes (essence)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

A compléter et à approuver à la fin de chaque travail d'entretien

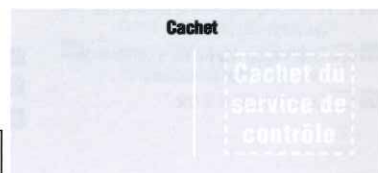
Responsable du service entretien



Code affiché		km	Date	
Symbole	Éléments d'entretien	Entretien effectué		
		Oui	Non	
A	Remplacer l'huile moteur et le filtre à huile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
B	Vérifier les freins avant et arrière Contrôler les embouts rotules, la direction assistée et les soufflets Contrôler les éléments de suspension Contrôler les soufflets de l'arbre de transmission Contrôler les durites et les flexibles de frein, y compris les flexibles du système VSA Contrôler tous les niveaux de liquides et l'état des liquides Contrôler le système d'échappement Contrôler les conduites de carburant et les raccords Vérifier la date de péremption du kit anti-crevaisson Tester le véhicule (bruit, stabilité, fonctionnement du tableau de bord) Vérifier l'alignement des phares Contrôler la corrosion du véhicule	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2	Remplacer le filtre à pollen Contrôler la courroie d'accessoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3	Remplacer l'huile de transmission	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4	Remplacer le filtre à carburant Contrôler le ralenti Remplacer les bougies d'allumage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5	Remplacer le liquide de refroidissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7	Remplacer le liquide de frein	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8	Remplacer l'élément du filtre à air	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9	Contrôler le jeu des soupapes (essence)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

A compléter et à approuver à la fin de chaque travail d'entretien

Responsable du service entretien



Honda France S.A.S garantit que les Accessoires Honda d'origine fabriqués en vue d'une utilisation en Europe sur des produits Honda et détaillés ci-après dans la feuille d'enregistrement des accessoires, voir en page 35, seront exempts de vices de matériel ou de fabrication pendant les périodes suivantes :

Les accessoires

1. Les accessoires, y compris la climatisation et les équipements audio, installés avant la vente du nouveau véhicule, sont couverts par une garantie de 3 ans ou 100 000 km, selon le premier des deux termes atteints, à compter de la « date de début de la garantie », telle que mentionnée dans le Certificat de garantie figurant dans le présent livret d'entretien, et soumis aux conditions de la garantie (énumérées en page 8 et 9).
2. Les accessoires, y compris la climatisation et l'équipement audio, installés par un Centre Agréé Honda après la vente du nouveau véhicule, sont couverts par une garantie de un an ou pendant la période restante de la garantie standard, le plus long des deux termes prévalant, à

compter de la date d'achat mentionnée en page 35, soumis aux conditions de la garantie (énumérées page 8 et 9).

Entretien des produits sous garantie

Se rendre dans un Centre Agréé Honda avec l'accessoire ou le véhicule dans lequel celui-ci est installé et muni de votre livret d'entretien dans lequel figure l'Enregistrement des Accessoires Honda d'origine (page 35).

Obligation du concessionnaire

Toute pièce qui s'avère défectueuse pendant la période de garantie sera réparée à la discrétion de Honda, par un Centre Agréé Honda, gratuitement dans la mesure où les conditions de la Garantie sont correctement remplies.

CONTRÔLE TECHNIQUE

Le contrôle technique doit être effectué dans les 6 mois précédents le 4^{ème} anniversaire de la date de 1^{ère} mise en circulation figurant sur la carte grise et avant la date d'échéance du dernier contrôle technique obligatoire, valable 2 ans. (Pour un véhicule neuf : 3,5 ans à 4 ans après la date de 1^{ère} mise en circulation, puis tous les 2 ans après la dernière visite). Si le véhicule a plus de 4 ans et doit être vendu, le contrôle technique est obligatoire pour le vendeur, et le procès verbal doit être daté de moins de six mois.

	Visite		Prochaine visite avant le :
	km	Date	
1^{ère} visite			
2^{ème} visite			
3^{ème} visite			
4^{ème} visite			
5^{ème} visite			
6^{ème} visite			
7^{ème} visite			
8^{ème} visite			
9^{ème} visite			

Nous recommandons d'utiliser des lubrifiants et des liquides d'origine Honda ou leur équivalent lors de la maintenance de votre véhicule.

Il s'agit des mêmes éléments de haute qualité installés dans votre voiture lorsqu'elle était neuve, ainsi vous avez la garantie qu'ils sont adaptés et parfaitement efficaces

	Produit Honda
Boîte manuelle	Honda MTF *1
Boîte automatique	Honda ATF-Z1 *2
CVT	Honda CVT Fluid (CVTF) *3
Système de refroidissement	Honda Longlife Coolant
Système de freinage	Honda Ultra Brake Fluid DOT4
Différentiel (pour les véhicules à transmission intégrale)	Honda DPS-F
Huile moteur	Honda Genuine Oil

*1 Utilisez toujours le fluide Honda Manual Transmission (MTF) original. S'il n'est pas disponible, vous pouvez le remplacer temporairement par une huile de type API ou SJ, ou encore par une huile de moteur d'un grade plus élevé d'une viscosité SAE 10W-30 ou 10W-40. Cependant, ce type d'huile ne contient pas les additifs appropriés, par conséquent leur utilisation prolongée peut entraîner une rigidité au niveau de la boîte de vitesse. Remplacez-le dès que possible.

*2 Utilisez uniquement le fluide original Honda Genuine ATF- Z1 (Automatic Transmission Fluid) Ne le mélangez pas avec d'autres fluides pour boîte automatique. L'utilisation d'un fluide de transmission différent du Honda Genuine ATF-Z1 peut altérer le fonctionnement et la longévité de votre boîte de vitesse, et endommager ainsi la transmission. Les dommages provoqués par l'utilisation d'un autre fluide de transmission que le Honda Genuine ATF-Z1 ne sont pas couverts par la garantie nouveau véhicule Honda.

*3 Utilisez uniquement de l'huile CVT d'origine Honda sinon cela peut altérer la souplesse de la boîte.

FICHE DE CONTRÔLE DE CORROSION (à conserver par le client)

1 an

Véhicule devant être contrôlé une fois par an dans le cadre d'une maintenance normale :

Date / /

Compteur kilométrique

Réparations requises sous garantie :

Oui

Non

Cachet du Centre Agréé Honda

Réparations de la carrosserie recommandées :

1.

2.

3.

4.

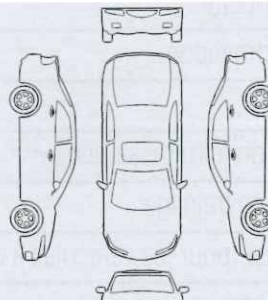
5.

Soubassement :

1.

2.

Indiquez les zones des réparations sur le diagramme.
Utilisez les numéros 1 à 5 selon les besoins (si plus de 5 réparations sont nécessaires, veuillez les ajouter)



Réparations ci-dessus effectuées sur la carrosserie :

Défaut Date et N° de facture

Défaut Date et N° de facture

Défaut Date et N° de facture

Défaut Date et N° de facture

Cachet du Centre Agréé Honda

Chez Honda, tout le monde, y compris les fabricants
de pièces détachées et les distributeurs, vise à
proposer des produits et services d'une qualité
supérieure, fiables à 120 %.

Soichiro Honda

33SBA004



PRINTED IN THE UK
HO1060